

Info Cultures maraîchères

31/2024

2 octobre 2024

Prochaine édition le 09.10.2024

Table des matières

Bulletin PV Cultures maraîchères 1

Bulletin PV Cultures maraîchères

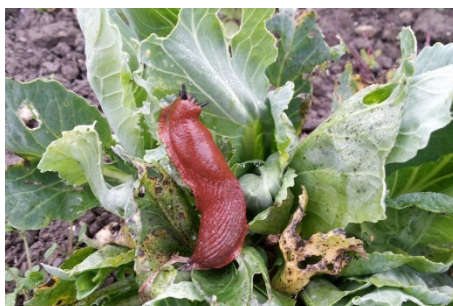


Photo 1: Adultes, les limaces des jardins (ou loches, *Arion* spp.) sont très voraces. C'est pourquoi il est important d'enfourer aussi tôt que possible les restes des cultures récoltées, afin de priver ces ravageurs d'une nourriture favorisant leur pullulation (photo: Hélène Bettschart, Strickhof, Winterthur).

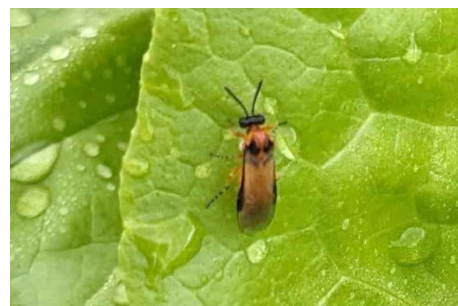


Photo 2: Très intense, le vol automnal de la tenthrède de la betterave (*Athalia rosae*) n'a toujours pas faibli à ce jour. Les adultes se posent volontiers sur des plantes non-hôtes, par exemple les salades (photo: Joshua Witsoe, Agroscope).



Photo 3: Les vols de piérides peuvent être observés à beaucoup d'endroits, tout comme leurs pontes. Ici, celle d'une piéride du chou (*Pieris brassicae*) (photo Agroscope).

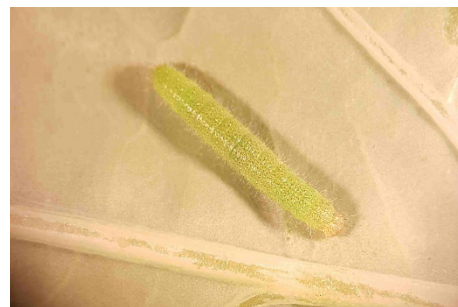


Photo 4: Il est recommandé de contrôler attentivement les cultures de brassicacées. Dans certaines zones, les infestations de chenilles atteignent le seuil de tolérance, notamment celles de la piéride de la rave (*Pieris rapae*) (photo: Agroscope).



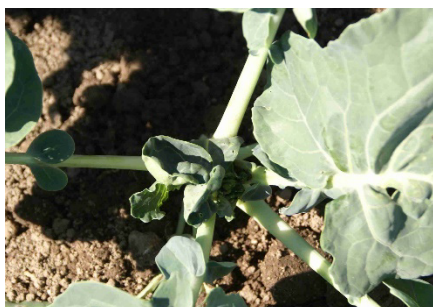


Photo 5: Il est encore trop tôt pour lever complètement l'alerte concernant la cécidomyie du chou (*Contarinia nasturtii*) : dans certains cas, on observe un vol important de la 6^e génération (photo : Agroscope).



Photo 6: Le mildiou de la laitue (*Bremia lactucae*) se répand très rapidement dans les parcelles de variétés sensibles de plein champ. N'attendez pas de voir des symptômes d'attaque pour protéger préventivement les jeunes cultures, y compris sous abris (photo: Agroscope).

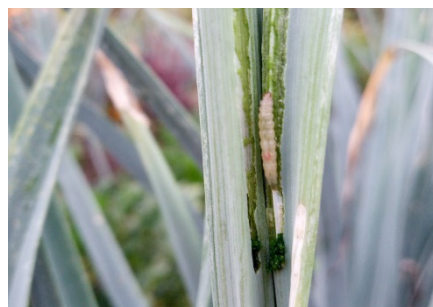


Photo 7: Chenille de teigne du poireau (*Acrolepiopsis assectella*) en fin de développement, dans la galerie (ouverte pour la photo) creusée dans une feuille de poireau. Le 3^eme vol arrive quasiment à son terme (photo: Héléne Bettschart, Strickhof, Winterthur).

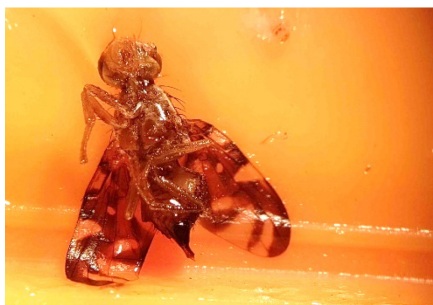


Photo 8: Le vol de la mouche du céleri (*Euleia heraclei*) n'est pas encore terminé. Au cours de la semaine passée, nos pièges à mouches de la carotte ont ainsi capturé de nombreuses mouche du céleri (photo: Agroscope).



Photo 9: Le vol de la noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*) est encore en cours, comme en témoignent les captures de certains sites du Plateau (photo Agroscope du 30 septembre 2024).



Photo 10: Lors d'un contrôle dans un champ de haricots nains, on a trouvé des chenilles de diverses espèces de noctuelles, dont cette larve de noctuelle de la tomate (photo: Agroscope). Cette année, une attaque tardive reste encore possible.



Photo 11: Colonie du puceron noir de la fève à la face inférieure d'une feuille d'épinard d'âge moyen (photo: Agroscope).

Infestations de pucerons noirs de la fève dans les cultures d'épinards

Lors du contrôle des champs ce lundi, on a constaté une attaque de pucerons noirs de la fève (*Aphis fabae*) dans une culture d'épinards proche de la maturité de récolte. Contrôlez les cultures et faites un traitement si nécessaire.

Sont autorisés pour la lutte contre les pucerons sur **épinards en plein champ** : lambda-cyhalothrine (divers produits, délai d'attente : 1 semaine, attention aux PER: autorisation spéciale), pirimicarbe (Pirimicarb, Pirimicarb 50 WG, Pirimor ; délai d'attente : 2 semaines), ainsi que spirotétramate (Movento SC, délai d'attente : 2 semaines).

En culture **bio**, on peut utiliser pour la lutte contre les pucerons sur épinards en plein champ et en serres pyréthrine (BIOHOP DelTRIN), pyréthrine + huile de sésame raffinée (divers produits) ou l'extrait de Quassia (Quassan) avec un délai d'attente de 3 jours. Le délai d'attente est d'une semaine pour l'azadirachtine A (divers produits) et les acides gras (Oleate 20). Sont aussi autorisés les acides gras : BIOHOP DelMON, Lotiq, Natural, Neudosan Neu, Siva 50, Vesol Pro et Vista.



Photo 12: Adultes de la punaise verte ponctuée sur chou frisé non pommé (photo: Hélène Bettschart, Strickhof, Winterthur).

Progression des populations de punaises vertes ponctuées

Depuis le début du mois d'août de cette année, des punaises vertes ponctuées (*Nezara viridula*) apparaissent à plusieurs endroits de l'est du Plateau dans une proportion que nous n'avons pas encore observée. Alors que seuls quelques individus isolés étaient visibles dans les cultures en septembre 2023, elles s'y trouvent maintenant en grand nombre. En plein champ, les cultures colonisées par *Nezara* concernent particulièrement les haricots et les bettes à cardes, mais on la trouve aussi sur les brassicacées et les maïs doux. Sous verre, les infestations actuelles concernent surtout les poivrons, aubergines et tomates.

Pour lutter contre la punaise verte ponctuée dans les cultures de **haricots** et de **bettes**, est autorisé provisoirement, jusqu'au 31 octobre 2024, acétamipride (Barritus Rex, Gazelle SG, Oryx Pro, Pistol), avec un délai d'attente de 14 jours sur les haricots, et de 7 jours sur les bettes.

Il est possible d'intervenir contre les nymphes de diverses punaises pentatomides phytophages au moyen de spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis, Perfetto) dans les cultures de **poivrons, concombres, aubergines ou tomates sous abris**, avec un délai d'attente de 3 jours. La substance active susmentionnée jouit d'une autorisation spéciale valable jusqu'au 31 octobre 2024.



Photo 13: Fumagine consécutive à une attaque de pucerons des cucurbitacées dans une culture d'aubergines (photo: Agroscope).

Multiplication massive des pucerons sous serre

Il est important de poursuivre la surveillance des infestations de pucerons dans les cultures de légumes fruits sous abris. Même à cette période, le puceron des cucurbitacées (*Aphis gossypii*) peut encore se multiplier abondamment, notamment sur poivrons ou aubergines. Il faut également s'attendre à des attaques du puceron vert du pêcher (*Myzus persicae*).

Contre les pucerons, dans les cultures de **poivrons ou aubergines** sous abris, on peut user d'insecticides ménageant les auxiliaires, par exemple : l'azadirachtine (divers produits ; BiO) et le spirotétramate (Movento SC) avec un délai d'attente de 3 jours ; le pirimicarbe (Pirimicarb, Pirimicarb 50 WG, Pirimor)* est autorisé avec un délai d'attente d'une semaine.

* Attention: de nombreuses, voire la grande majorité, des populations du puceron vert du pêcher (*Myzus persicae*) et du puceron du melon et du cotonnier (*Aphis gossypii*) s'avèrent totalement résistantes au pirimicarbe.

De plus, sont autorisés pour la lutte contre les pucerons sur **poivrons et aubergines** sous abris avec un délai d'attente de 3 jours : acétamipride (divers produits) et lambda-cyhalothrine (divers produits ; attention aux PER: autorisation spéciale). Dans les cultures d'**aubergines**, le délai d'attente est trois jours pour le flonicamide (Teppeki). Contre le puceron vert du pêcher, dans les cultures de **poivrons** sous abris, on peut utiliser le flonicamide (Teppeki) avec un délai d'attente d'un jour.

En culture bio, on peut utiliser pour la lutte contre les pucerons sur **poivrons et aubergines** sous abris: maltodextrine (BIOHOP MaltoMITE, Glumalt SL, Majestik), pyréthrine (BIOHOP DelTHRIN), pyréthrine + huile de sésame raffinée (divers produits), l'extrait de Quassia (Quassan) ou l'huile de colza (Telmion) avec un délai d'attente de 3 jours. Le délai d'attente est d'une semaine pour les acides gras (Oleate 20). Sont aussi autorisés les acides gras : BIOHOP DeIMON, Lotiq, Natural, Neudosan Neu, Siva 50, Vesol Pro et Vista.



Photo 14: Étage par étage foliaire, les plantes d'aubergine sont infestées de pucerons en très peu de temps (photo: Agroscope).

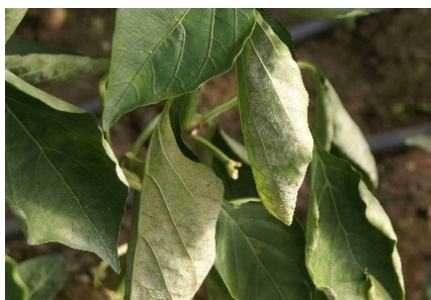


Photo 15: La forte attaque d'oïdium entraîne un enroulement des feuilles des étages inférieurs des plantes de poivrons (photo: Agroscope).

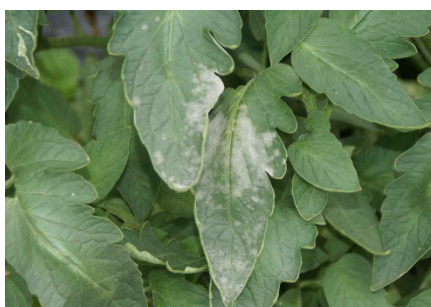


Photo 16: Dépôt blanc poudreux de l'oïdium sur des feuilles de tomate (photo: Agroscope).

Progression de l'oïdium dans les cultures de poivrons et de tomates

Dans les cultures sous abris de poivrons et de tomates en phase de maturation, on constate une progression notable des infections de *Leveillula taurica* sur poivrons et d'*oïdium neolycopersici* sur tomates. Faites un traitement si nécessaire.

Sont autorisés pour la lutte contre l'oïdium **dans les cultures de poivrons sous verre**, avec un délai d'attente de 3 jours : azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top), fluxapyroxade + difénoconazole (Dagonis, Taifen) ou tébuconazole + trifloxystrobine (Nativo).

De plus, on peut utiliser des substances actives autorisées en cultures **BIO**, par exemple : bicarbonate de potassium (divers produits) avec un délai d'attente de 3 jours ; *Bacillus amyloliquefaciens* (Amylo X, délai d'attente d'un jour ; Taegro, délai d'attente de 3 jours, efficacité partielle). Est également autorisée la substance active COS-OGA (Auralis, FytoSave). L'hydrogénocarbonate de sodium est homologué en tant que substance de base contre l'oïdium dans les cultures maraîchères.

Sont autorisés pour la lutte contre l'oïdium **dans les cultures de tomates sous abris**, avec un délai d'attente de 3 jours : les strobilurines azoxystrobine (divers produits) ou krésoxim-méthyl (Corsil, Stroby WG) en solo, ou tébuconazole + trifloxystrobine (Nativo) ou azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top) en duo. Sont aussi autorisés les inhibiteurs de la synthèse des stérols difénoconazole (divers produits) et penconazole (Topas Vino, Topas) ainsi que les substances actives fluopyrame (Moon Privilege), fluxapyroxade + difénoconazole (Dagonis, Taifen) ou huile d'orange (Prev-AM) avec un délai d'attente de 3 jours dans les cultures de tomates sous verre. La substance active COS-OGA (Auralis, FytoSave) est également autorisée.

De plus, on peut utiliser des substances actives autorisées en cultures **BIO**, par exemple *Bacillus amyloliquefaciens* (Taegro; efficacité partielle), bicarbonate de potassium (divers produits), oleum foeniculi (BIOHOP FungiCUR, Fenicur; efficacité partielle), laminarine (Vacciplant) ou soufre (divers produits) avec un délai d'attente de 3 jours. L'hydrogénocarbonate de sodium est homologué en tant que substance de base contre l'oïdium dans les cultures maraîchères.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter la banque de données de l'OSAV avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html> .

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Christof Gubler & Hélène Bettschart, Strickhof, Winterthur (ZH) Björn Berchtenbreiter, Anne Rosochatius & Andrea Marti, Arenenberg, Salenstein (TG) Philippe Fuchs, Yael Grob & Deborah Wyss, BBZN Hohenrain (LU) Daniela Hodel & Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux (FR) Gaëtan Jaccard, Vincent Doimo & Julie Ristord, OTM, Morges (VD) Martin Keller, Esther Mulser & Beatrice Künzi, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Lukas Müller, Inforama Seeland, Ins (BE) Vivienne Oggier, Daniela Büchel, Johannes Brunner & Benedikt Kogler, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Silvano Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona (TI) Jan Siegenthaler & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Matthias Lutz (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Ortelli, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Carlo Gamper Cardinali (FiBL)
Photos:	photos 1, 7, 12: H. Bettschart, Strickhof, Winterthur; photo 2: J. Witsoe (Agroscope); photos 3-6, 8-11, 13-16: C. Sauer (Agroscope)
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.